

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2019 DEVE 39** Communication sur l'édition 2019 de la Fête des mares.

## COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

Les bienfaits et les services que dispense la biodiversité urbaine aux citoyens ne sont plus aujourd'hui à démontrer, tant elle contribue à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé et à la réduction des îlots de chaleur.

Si elle participe activement à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique, elle remplit également une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes à la vie naturelle.

L'eau vivante tient une place importante dans les mécanismes d'amélioration de la qualité de l'air, dans le processus de recyclage de la matière organique et de régulation des effets des aléas climatiques comme les intempéries. En effet, des écosystèmes fluviaux et aquatiques de qualité favorisent l'existence de sols vivants riches en micro-organismes et la régulation du régime des eaux, grâce aux zones humides.

Le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, à travers son action 16 « Renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien » entend développer l'ensemble des trames naturelles du territoire, dont la trame bleue. Est ainsi prévue, la création de 10 nouvelles zones humides écologiquement fonctionnelles d'ici 2020. Au-delà des zones humides aménagées par la Ville, cette action vise à accentuer et développer la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire aux trames vertes et bleues. L'action 10 du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension et appropriation des enjeux de la biodiversité par les Parisiens et les Parisiennes à travers des événements dédiés.

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) coordonne la Fête des mares qui aura lieu, pour sa troisième édition à l'échelle nationale, du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2019. Cette fête annuelle dédiée aux mares vise à mieux les faire connaître et à sensibiliser le grand public à l'intérêt de leur préservation. Ainsi, durant la première semaine de juin, la Fête des mares propose de nombreuses manifestations sur l'ensemble du territoire national, sorties nature, expositions, conférences, chantiers, ou encore journées techniques, etc.

Elle est soutenue par de nombreux partenaires nationaux dont la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et Réserves Naturelles de France, l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages, la Fédération des Centres Connaître et Protéger la Nature, France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot, Les Agences de l'Eau, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle, Noé, le Pôle-relais « Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales », Planète Sciences, Ramsar France, le Réseau École et Nature, Rivages de France, ou encore l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour L'Environnement.

En 2016, la Ville de Paris s'était associée à la journée de lancement en hébergeant cet événement au jardin naturel dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Pour l'édition 2017, la Ville a renouvelé ce partenariat avec la SNPN. La journée nationale de lancement de la Fête des mares a ainsi eu lieu dans les locaux de la Maison Paris Nature au Parc Floral. S'y sont ainsi déroulées, tout au long de la journée, des activités de sensibilisation du grand public, des ateliers participatifs et pédagogiques, des expositions, des conférences

et la visite des mares du Parc Floral. Ce fut également l'occasion de présenter les nombreuses mares au sein des 22 balades du Paris durable, en ligne sur Paris.fr.

Cette année encore, la Ville s'impliquera activement dans l'organisation de la Fête des mares avec la mise à disposition de lieux emblématiques et dédiés à la biodiversité, tels que la Maison Paris Nature (12<sup>e</sup>). La Fête des mares sera pleinement intégrée au programme de l'événement « Faites le Paris de la biodiversité », qui se déroulera du 23 mars au 24 juin 2019.

La Maire de Paris